



RG

**Rapport de gestion 2017, volume 2
Compte rendu politique du canton
de Berne**



Rapport de gestion 2017, volume 2
Compte rendu politique du canton
de Berne

Table des matières

Table des matières

1	Compte rendu politique	5
1.1	Priorités de l'activité du Conseil-exécutif	5
1.1.1	Conseil-exécutif	5
1.1.2	Ordre et sécurité publics	5
1.1.3	Formation et culture	5
1.1.4	Santé, politique sociale et familiale	6
1.1.5	Organisation du territoire, environnement, infrastructure, énergie	7
1.1.6	Économie	7
1.1.7	Finances	7
1.2	Politique du personnel	8
1.2.1	Évaluation générale de la situation	8
1.2.2	Aspects juridiques	8
1.2.3	Conditions d'emploi	8
1.2.4	Politique salariale	9
1.2.5	Formation et perfectionnement	9
1.2.6	Égalité	9
1.2.7	Indicateurs	10
1.2.8	Partenariat social	11
1.3	Mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du Programme gouvernemental de législature 2015 à 2018	12
1.4	Objectifs de législature	13



Rapport de gestion 2017, volume 2
Compte rendu politique du canton
de Berne

1 Compte rendu politique

1.1 Priorités de l'activité du Conseil-exécutif

1.1.1 Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif fixe les buts de l'activité étatique sous réserve des compétences du Grand Conseil. Il planifie et coordonne les activités du canton et dirige l'administration. Le Conseil-exécutif représente en outre le canton à l'intérieur ainsi que vis-à-vis de la Confédération et des autres cantons.

Dans l'accomplissement des tâches qui sont celles du collège gouvernemental, en règle générale les membres du Conseil-exécutif se sont réunis en séances hebdomadaires ordinaires. Le gouvernement a aussi consacré plusieurs séances de réflexion au traitement approfondi de questions ou de projets. Ainsi, au début de l'année sous revue, le gouvernement au complet s'est chargé d'élaborer des propositions de mesures d'allègement à l'occasion de plusieurs séances de réflexion et a approuvé un programme d'allègement de grande ampleur avant ses vacances d'été. Il a aussi échangé à plusieurs reprises sur le projet de mise en œuvre de la réforme des Directions, posé les jalons de la suite du processus et défini les prochaines étapes clés. L'élaboration d'autres variantes ayant retardé le projet, le Conseil-exécutif a convenu de ne prendre aucune décision pré-jugeant de la suite avant le changement de législature.

L'année a encore été marquée par les votations de Moutier, Belprahn et Sorvilier au sujet de leur maintien dans le canton de Berne. Le Conseil-exécutif, et en particulier les membres de la Délégation pour les affaires jurassiennes, ont participé à une multitude de manifestations avant ces votations. Immédiatement après les votations communales, le Conseil-exécutif a initié différents projets pour préparer et mettre en œuvre le transfert de la ville de Moutier.

1.1.2 Ordre et sécurité publics

Révision totale de la loi sur la police (LPol; RSB 551.1)

Le Conseil-exécutif a ouvert la procédure de consultation ordinaire par arrêté du 21 septembre 2016. Dans l'ensemble, le projet de loi a rencontré un accueil favorable. Les communes participeront aux coûts encourus par la Police cantonale pour la maîtrise des événements et pour l'assistance à l'exécution en acquittant un forfait annuel. Le contrat sur les ressources sera maintenu et complété par le nouveau contrat sur les points sensibles, qui offrira aux communes un outil flexible pour la résolution de problèmes de sécurité spécifiques. De plus, les communes auront compétence pour procéder à des contrôles d'identité dans le domaine de l'ordre public et pour infliger des amendes, pour autant que les conditions imparties soient remplies. La création des bases légales pour les activités d'enquête préliminaire revêt en outre une importance de premier ordre. Par contre, les dispositions relatives aux prestations de sécurité fournies par des particuliers n'ont pas été intégrées à la nouvelle

loi et feront l'objet d'un acte législatif distinct. Selon toute prévision, le Grand Conseil examinera le projet de loi en première lecture lors de la session de janvier 2018.

Exercice général d'urgence (EGU) 2017

L'EGU 2017 a eu lieu du 26 au 28 septembre 2017. Réalisé sur mandat de la Confédération, il portait sur la maîtrise d'un accident à la centrale nucléaire de Mühleberg entraînant une émission de radioactivité. Dans le canton de Berne, il a impliqué les organes de conduite cantonaux et communaux, les hôpitaux et les forces d'intervention. La mise en œuvre des processus de maîtrise et des mesures prédéfinies a bien fonctionné. L'exercice a néanmoins révélé un potentiel d'amélioration dans certains domaines.

Restructuration du domaine de l'asile: clôture de la phase de conception

Le 5 juillet 2017, le Conseil-exécutif a approuvé la planification détaillée, fruit d'une étroite collaboration entre la POM et la SAP, et lancé ainsi les travaux de mise en œuvre, placés sous la responsabilité de la SAP (ACE 725/2017). La POM se concentre désormais sur l'internalisation de l'aide d'urgence liée à la gestion des centres de départ cantonaux, sur l'exécution des nouvelles procédures de renvoi et sur les travaux préparatoires en vue du transfert à la SAP de la compétence relative à l'aide sociale en matière d'asile.

1.1.3 Formation et culture

Le Conseil-exécutif a adopté une révision de l'ordonnance du 28 mars 2007 sur le statut du corps enseignant (OSE; RSB 430.251.0), qui est entrée en vigueur le 1^{er} août 2017. L'harmonisation des classes de traitement des directions d'école de la scolarité obligatoire a constitué l'objet principal de cette révision. Depuis l'été 2017, toutes ces directions (y c. les directions de l'enseignement spécialisé) sont ainsi affectées à la classe 15.

L'ordonnance du 5 avril 2006 sur l'octroi de subsides de formation (OSF; RSB 438.312) a été modifiée au 1^{er} août 2017 de sorte à être harmonisée avec le concordat intercantonal sur les bourses d'études, auquel le canton de Berne a adhéré le 1^{er} août 2011.

Le Conseil-exécutif a approuvé plusieurs contrats de prestations conclus avec des institutions culturelles telles que le Musée suisse de l'habitat rural Ballenberg, Mémoires d'ici et Bibliobus. Les contrats signés avec le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee ont quant à eux été prolongés d'un an. Par ailleurs, des subventions ont été accordées à partir du Fonds d'encouragement des activités culturelles pour la refonte du musée du château de Berthoud et pour la rénovation du Théâtre Palace à Bienne.

En décembre 2017, le Conseil-exécutif a arrêté les mandats de prestations de la Haute école pédagogique germanophone et de l'Université de Berne pour la période de 2018 à 2021. Dans ceux-ci, il fixe les objectifs de prestations, les priorités de déve-

loppement et les repères de politique financière imposés aux hautes écoles dans le respect de leurs stratégies respectives.

La mise en œuvre du nouveau plan d'études pour la formation gymnasiale ininterrompue de quatre ans dans la partie germanophone du canton et dans le cadre de la filière bilingue ainsi que l'introduction de la promotion annuelle ont constitué les thèmes phares de 2017 pour les gymnases. Des projets visant à garantir la qualité de la maturité et un accès sans examen aux hautes écoles ont en outre été poursuivis. Enfin, la procédure de passage pour la première volée ayant participé au projet Passepartout a été réalisée avec succès.

Dans le domaine de la formation professionnelle, il a été possible d'accroître l'efficacité des écoles professionnelles en concentrant les professions sur certains sites de formation et, partant, en optimisant les classes. Un cours de langue intensif a été ajouté à la palette des solutions transitoires à visée intégrative. Il permet aux adolescents, adolescentes et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse d'accéder plus rapidement à une formation et d'entrer sur le marché du travail. En ce qui concerne la formation professionnelle supérieure, le passage du financement des cours préparatoires des cantons à la Confédération a continué d'être étroitement encadré. Les travaux touchent à leur fin.

Le Conseil-exécutif a demandé au Grand Conseil de reconnaître comme valable l'initiative populaire «Pour un débat démocratique – Votons sur les plans d'études!» et de recommander au peuple de la rejeter sans lui présenter de contre-projet. Lors de sa session de septembre, le Grand Conseil a adhéré à cette proposition par 122 voix contre 19.

Par ailleurs, le Conseil-exécutif a approuvé, à l'intention du Grand Conseil, un projet de modification de la loi sur l'école obligatoire dont l'objectif est d'assurer le cofinancement par le canton des structures d'accueil pour les enfants mises en place dans les communes durant les vacances scolaires. Cette révision législative sera soumise au parlement en 2018.

1.1.4 Santé, politique sociale et familiale

Révision partielle de la loi sur l'aide sociale

Le projet de révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) mis en consultation en 2016 n'étant pas susceptible d'obtenir la majorité, le Conseil-exécutif a défini une nouvelle orientation en décembre 2016, sur proposition de la SAP. Il a adopté en juin 2017 la version remaniée, que le Grand Conseil a traitée en première lecture lors de sa session de novembre 2017.

Projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE)

Dans la perspective de la restructuration fédérale du domaine de l'asile planifiée en 2019, le canton de Berne a élaboré en 2016 une stratégie globale dont l'idée maîtresse réside, d'une part, dans la prise en charge de l'intégration par la SAP dès le début

et, d'autre part, dans la conduite rapide et efficace des procédures par la POM. Après l'adoption de la planification détaillée par le Conseil-exécutif le 5 juillet 2017, plusieurs sous-projets ont été lancés pour la mise en œuvre. L'élément clé de cette phase est la préparation et la réalisation de l'appel d'offres public pour la désignation des partenaires régionaux qui mèneront le processus d'intégration selon les nouvelles modalités à partir du 1^{er} juillet 2020.

Planification des soins 2016

La planification des soins 2016 a été adoptée par le Conseil-exécutif le 14 décembre 2016. En prenant connaissance du rapport en février 2017, la Commission de la santé et des affaires sociales (CSoc) a constaté que la planification avait été actualisée et développée dans de nombreux domaines par rapport aux versions précédentes. Elle a estimé que le gouvernement disposait ainsi d'une base très solide pour édicter les listes des hôpitaux refondues, valables à partir de 2018 ou 2019. La CSoc a en particulier approuvé les nouvelles possibilités de pilotage de l'offre, qui permettent au canton d'intervenir en cas de surcapacité. Pour sa part, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport lors de sa session de mars 2017 et a adopté quatre déclarations de planification concernant les structures ambulatoires, le modèle de soins périnataux gérés par les sages-femmes et les soins palliatifs dans le canton de Berne.

Dossier électronique du patient: clôture du projet BeHealth, adhésion à axsana SA et constitution de la communauté IG-BeHealth

Durant l'année sous rapport, la SAP a achevé les travaux préparatoires à la mise en place d'une communauté de référence au sens de la loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1), en collaboration avec les organisations du domaine de la santé concernées. Les cantons de Zurich et de Berne ont fondé conjointement la société Cantosana SA, qui détient le paquet d'actions publiques de la société axsana SA créée par le canton de Zurich. Les fédérations des institutions de la santé, pour leur part, ont constitué la communauté IG-BeHealth, qui représente les intérêts des fournisseurs de prestations bernoises au sein d'axsana SA. Il s'agit de favoriser la coordination et la numérisation des processus. Les patientes et les patients bernoises doivent à l'avenir pouvoir ouvrir un dossier électronique contenant les informations importantes relatives à leur santé et y donner accès aux professionnelles et aux professionnels de la santé autorisés.

Programme «Formation postgrade au cabinet du praticien de premier recours (assistanat au cabinet médical)»

En 2017, le Grand Conseil s'est penché à deux reprises sur le programme d'assistanat au cabinet médical et sur sa gestion par le bureau de coordination de l'Institut universitaire de médecine générale de Berne (BIHAM). Il a ainsi approuvé le crédit 2018, solution transitoire introduisant une participation financière plus élevée des cabinets formateurs. Il a également donné son feu vert à la poursuite du programme de 2019 à 2022. Outre la contribution aux frais accrue des cabinets, l'arrêté prévoit une hausse du nombre de postes d'assistanat, qui passent de 21 à 34.

1.1.5 Organisation du territoire, environnement, infrastructure, énergie

Les conceptions régionales des transports et de l'urbanisation (CRTU) de la deuxième génération ont été examinées par le canton et adoptées en mars 2017 sous forme de plans directeurs régionaux à force obligatoire pour les autorités. Elles contiennent les projets d'agglomération « transports et urbanisation » de troisième génération, soumis à la Confédération fin 2016 avec le rapport de synthèse cantonal. Le processus d'examen de la Confédération prendra fin en 2018 et le programme en faveur du trafic d'agglomération sera adopté en 2019 par les Chambres fédérales. La version entièrement révisée du plan directeur cantonal 2030 (approuvée le 4 mai 2016 par le Conseil fédéral) est mise en œuvre. Dans le cadre du controlling 2016 ordinaire, notamment 15 pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement, le dépôt RBS à Bätterkinden et le tunnel du Grimsel ont été intégrés au plan directeur en 2017. En outre, des espaces supplémentaires propices à l'implantation d'éoliennes ont été délimités dans le plan directeur lors d'une adaptation spéciale. Les travaux préparatoires pour l'intégration extraordinaire des ateliers BLS dans le plan directeur ont débuté. Le Grand Conseil a approuvé en première lecture la révision partielle de la loi sur les déchets (LD; RSB 822.1). Le Conseil-exécutif a édicté en mai 2017 la version actualisée du plan sectoriel déchets du canton de Berne, qui met l'accent sur la promotion de l'économie circulaire. Le Conseil-exécutif a également édicté les nouveaux programmes de mesures 2017 à 2022 relatifs à la Stratégie de l'eau 2010 et le Grand Conseil en a pris acte en juin 2017. Afin de mettre en application le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC), la loi cantonale sur l'énergie (LCEn; RSB 741.1) a fait l'objet d'une révision partielle et le Grand Conseil l'a débattue en première lecture. Les adaptations s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie énergétique dans le but d'harmoniser et de simplifier les prescriptions énergétiques au niveau suisse.

Pour le rapport sur la planification et la mise en œuvre des projets d'infrastructure en cours, il est renvoyé au chapitre du volume 3 portant sur les priorités de l'activité de la TTE.

1.1.6 Économie

Situation économique

En 2017, l'économie suisse et celle du canton de Berne ont connu une légère progression à la faveur d'une évolution positive de la conjoncture globale et de la dépréciation du franc suisse. L'industrie exportatrice en a profité plus que toute autre branche et le tourisme a lui aussi connu une embellie grâce à la hausse notable du nombre de nuitées par rapport à l'année précédente. Le marché du travail a aussi bénéficié de cette évolution positive générale: le nombre de chômeurs a reflué fortement durant l'année écoulée. Le taux est passé de 2,7 pour cent pour l'année précédente à 2,6 pour cent (CH: de 3,3% à 3,2%).

Encouragement de l'innovation

L'encouragement de l'innovation représente un objectif crucial pour le Conseil-exécutif. Durant la session de mars, le Grand Conseil s'est basé sur la loi sur l'encouragement de l'innovation (LEI; RSB 906.1) pour approuver un crédit de CHF 8,4 millions en vue d'assurer la pérennité du site d'implantation de l'EMPA à Thoune et de développer les activités de recherche en matière de techniques de fabrication modernes, ainsi que CHF 1,6 million pour créer un centre pour le développement des jeunes entreprises. La ville de Thoune accorde quant à elle des contributions à ce projet, pour lequel l'EMPA consent des investissements se montant, ses propres prestations y comprises, au total à près de CHF 18 millions. Le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne a élargi ses activités et inauguré en mai «Swiss Smart Factory», la première manufacture suisse consacrée à des tests et des démonstrations liés à l'industrie 4.0. La construction du bâtiment appelé à abriter sitem-insel, le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat, a avancé conformément au calendrier prévu pendant l'exercice. Des conventions ont été passées avec l'économie privée pour des investissements dans des projets, notamment le Diabetes Center Berne. L'agence pour l'encouragement de l'innovation «be-advanced» conseille et soutient les start-ups et les PME bernoises. Elle met également en contact des entreprises avec d'autres instances de promotion afin d'assurer une offre en coaching optimale et coordonnée.

Task Force Médecine

La Task Force Médecine garantit une coordination et une harmonisation efficaces avec les acteurs-clés du domaine afin de renforcer le site médical bernois au cours des prochaines années: Berne doit maintenir et optimiser, si possible, sa position de choix entre les deux principaux sites EPF.

Région capitale suisse

Le directeur de l'économie publique Christoph Ammann a pris ses fonctions de nouveau co-président de la Région capitale suisse en 2017. Durant l'exercice, les activités de la Région capitale suisse ont eu pour thème principal «L'alimentation, les denrées alimentaires et la santé». Le 6^e forum de la Région capitale suisse a été organisé à Berne en collaboration avec le cluster Food & Nutrition sous le titre «Une branche agro-alimentaire dynamique au service de la santé».

1.1.7 Finances

Au printemps 2017, le Conseil-exécutif a de nouveau présenté un résultat des comptes positif: les comptes de 2016 ont en effet clôturé sur un excédent de revenus de CHF 221 millions au compte de résultats, l'investissement net de CHF 440 millions a été financé en totalité par des fonds propres et le solde de financement a atteint CHF 139 millions.

Vu les sombres perspectives en matière de politique financière, le Conseil-exécutif a décidé à l'automne 2016 d'élaborer un programme d'allègement (PA 2018), son objectif prioritaire étant de présenter un budget 2018 et un plan financier 2019 à 2021

(PIMF 2019-2021) équilibrés au Grand Conseil en août 2017. Le Conseil-exécutif voulait en outre assurer durablement le financement de sa stratégie fiscale. Il souhaitait également montrer au Grand Conseil quelles mesures s'imposeraient pour pouvoir accorder des avantages fiscaux supplémentaires. Au printemps 2017, l'élaboration du PA 2018 s'est ainsi déroulée en parallèle avec celle du budget 2018 et du PIMF 2019-2021.

Le 30 juin 2017, le Conseil-exécutif a présenté les valeurs repères du PA 2018. Le programme d'allègement adopté par le Conseil-exécutif à l'attention du Grand Conseil prévoit 150 mesures allégeant les finances cantonales de CHF 185 millions par an à partir de 2021.

Le Conseil-exécutif a adopté le 24 août 2017 le budget 2018 et le PIMF 2019-2021 à l'attention du Grand Conseil. Le budget 2018 prévoit un excédent de CHF 125 millions au compte de résultats et une réduction de la dette à hauteur de CHF 52 millions. Le canton de Berne peut financer intégralement par des fonds propres l'investissement net de CHF 469 millions prévu. Le PIMF 2019 à 2021 que le Conseil-exécutif a présenté prévoit, grâce aux allègements résultant du PA 2018, des chiffres positifs au compte de résultats de toutes les années. Le Conseil-exécutif table dans le même temps sur une réduction de la dette à hauteur de CHF 83 millions sur la totalité de la période de planification de 2018 à 2021. Les chiffres de la planification tiennent compte de l'impact financier de la révision de la loi sur les impôts 2019.

A la session de novembre 2017, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur le PA 2018, en même temps que du budget 2018 et du PIMF 2019-2021 ainsi que de la révision 2019 de la loi sur les impôts. Il a approuvé dans les grandes lignes l'orientation fixée par le Conseil-exécutif en matière de politique financière et fiscale. Concernant le PA 2018, le Grand Conseil n'a rejeté que dix des 153 mesures.

Lors du vote final, le Grand Conseil a approuvé le budget 2018 prévoyant un excédent de CHF 108 millions au compte de résultats et un solde de financement positif de CHF 35 millions. Il a dans le même temps adopté à une large majorité le PIMF 2019-2021 et approuvé en première lecture la révision de la loi sur les impôts 2019. Il a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur le PA 2018 à 100 voix contre 30 et 17 absentions.

1.2 Politique du personnel

1.2.1 Évaluation générale de la situation

Le Conseil-exécutif a élaboré une stratégie relative au personnel pour la première fois en 2015. Celle-ci indique les axes, objectifs et mesures principales en matière de politique du personnel pour les années 2016 à 2019. Le plan de mise en valeur de la stratégie relative au personnel prévoyait pour 2017 les principales mesures suivantes : la mise à disposition de suffisamment de moyens financiers pour la progression des traitements, la

mise en place de la progression dégressive des traitements arrêtée l'année précédente par le Conseil-exécutif, et un nouvel examen de l'adaptation des allocations pour travail de nuit ou de fin de semaine et des indemnités pour service de garde. Nous rendons notamment compte ci-après de la mise en œuvre de ces mesures.

1.2.2 Aspects juridiques

En 2017, le Conseil-exécutif a adopté une révision de l'ordonnance sur le personnel (OPers ; RSB 153.011.1) au 1^{er} janvier 2018. Cette révision porte principalement sur les deux nouveautés suivantes :

Les dispositions concernant la gestion des postes ont été modifiées et prévoient que le Conseil-exécutif fixe chaque année en même temps que le budget l'état des postes maximal attribué aux Directions et à la Chancellerie d'État l'année suivante (fixation de l'effectif autorisé). Les Directions et la Chancellerie d'État tiennent alors un état des postes dans le cadre de l'effectif autorisé qui leur est attribué. En plus de cet effectif cible, elles ne sont autorisées à créer que des postes à durée déterminée, avec pour cela l'autorisation du membre du gouvernement compétent ou du chancelier. La compétence de création de ce genre de postes à durée déterminée incombait auparavant au chef ou à la cheffe d'office.

La seconde nouveauté principale concerne le versement d'allocations de fonction : celles-ci peuvent être versées pour des activités qui vont nettement au-delà des exigences et des charges précisées dans le cahier des charges. La révision de l'OPers de 2018 précisait qu'un rapport devait être soumis chaque année au Conseil-exécutif au sujet des allocations de fonction versées aux agents et agentes des classes de traitement 27 à 30. Les allocations de fonction ne doivent par ailleurs en principe être allouées à ces personnes que pour un an ; après quoi une éventuelle prolongation peut être envisagée. Désormais les allocations de fonction ne peuvent en outre plus être autorisées que par le Conseil-exécutif à partir d'une certaine valeur-seuil, alors qu'auparavant, cette compétence incombait à l'Office du personnel. Ces réglementations ont pour but de fixer une pratique uniforme et restrictive en matière de versement des allocations de fonction.

1.2.3 Conditions d'emploi

La révision de l'OPers 2017 a mis en place la progression dégressive des salaires du personnel cantonal à partir du 1^{er} juillet 2017. Jusque-là, la progression des traitements du personnel cantonal résultait de l'évaluation des performances et du comportement (à l'exception de quelques fonctions – comme celle de juge – auxquelles s'applique une progression automatique des salaires). La progression obéissait toutefois à une logique linéaire indépendante du niveau de salaire atteint auparavant. Elle est désormais dégressive. Ainsi, l'augmentation des traitements est plus rapide en début de carrière puis ralentit, toujours

en tenant compte des performances individuelles. Ce modèle de progression dégressive reflète les pratiques sur le marché du travail. Le système de progression dégressive des traitements est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017. La première progression individuelle selon les nouvelles dispositions s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2018.

1.2.4 Politique salariale

Comme ces dernières années, des comparaisons salariales révèlent que le niveau salarial moyen du canton de Berne est en moyenne inférieur à celui de la concurrence, particulièrement en ce qui concerne les agents et agentes cantonaux âgés d'environ 30 à 45 ans.

Le budget 2017 prévoyait d'affecter un pour cent de la masse salariale à des mesures salariales. De plus, comme l'année précédente, 0,8 pour cent de la masse salariale provenant des gains de rotation pouvait être utilisé pour des mesures salariales individuelles. Les gains de rotation proviennent des départs à la retraite de collaborateurs remplacés par des plus jeunes qui touchent un salaire moins élevé. Leur utilisation n'entraîne pas d'augmentation de la masse salariale. Concrètement, 0,9 pour cent de la masse salariale a été consacré à la hausse individuelle des traitements du personnel cantonal au 1^{er} janvier 2017. Une part de 0,3 pour cent a en outre été affectée à des mesures de correction des retards salariaux mentionnés. La part restante de 0,6 pour cent de la masse salariale a été utilisée pour le passage au système de progression dégressive au 1^{er} juillet 2017.

L'un des défis que devra relever la politique salariale des prochaines années consistera à mettre à disposition suffisamment de moyens pour la progression salariale et la correction des retards salariaux. L'objectif de la stratégie relative au personnel consistant à adapter les allocations pour travail de nuit ou de fin de semaine et les indemnités pour service de garde au niveau du marché n'a pas encore pu être atteint, comme en 2016 déjà. Le Conseil-exécutif s'est prononcé contre une hausse de ces allocations à partir de 2018, vu la situation tendue en matière de politique financière. Il examinera à nouveau la possibilité d'augmenter ces allocations à l'occasion de l'adoption du budget 2019.

1.2.5 Formation et perfectionnement

550 apprentis ont pu être formés avec succès dans une vingtaine de professions même après l'autonomisation des trois institutions psychiatriques cantonales au 1^{er} janvier 2017. La participation au salon bernois de la formation professionnelle (Bernner Ausbildungsmesse) en automne a permis de mieux faire connaître l'entreprise d'apprentissage qu'est le canton de Berne. Le réseau de stages pour les anciens apprentis et apprenties sans emploi de l'administration cantonale a permis d'offrir à 24 personnes un stage d'une durée de 3 à 4 mois.

Le programme central de cours de formation et de perfectionnement de l'Office du personnel a de nouveau bénéficié d'une forte demande en 2017. Les participants considèrent que l'offre est de très bonne qualité et proche de la pratique.

1.2.6 Égalité

La tendance observée ces dernières années se maintient: la représentation des femmes en général, mais en particulier aussi parmi les cadres, a continué d'augmenter. Plus d'un tiers des cadres supérieurs (classes de traitement 27 à 30) sont en effet des femmes.

Comme ces dernières années, les hommes ont été notés A+ (objectifs dépassés dans des domaines importants) plus souvent que les femmes. Chez les femmes, l'appréciation A (objectifs atteints) est en revanche la plus souvent attribuée. Les écarts sont toutefois plus importants en 2017, ce qui s'explique notamment par l'influence des unités administratives qui comptent une forte proportion d'hommes et une forte proportion d'appréciations A+. Il existe en outre un lien entre les classes de traitement et les niveaux de qualification: la proportion de femmes est plus forte dans les classes de traitement inférieures que dans les classes supérieures, et les agents et agentes des classes de traitement inférieures ont tendance à obtenir de moins bonnes qualifications. Cela se répercute aussi sur l'évaluation de la progression salariale en fonction du sexe. Il en va en revanche autrement pour ce qui est du nombre d'échelons octroyés dans le cadre de la progression salariale: les femmes reçoivent ainsi légèrement plus d'échelons que les hommes. En raison de ce constat, le Conseil-exécutif a confié aux Directions et à la Chancellerie d'Etat le soin d'analyser la pratique de chaque office en matière d'évaluation, d'étudier des mesures potentielles et de les communiquer à l'Office du personnel. L'Office du personnel formulera en 2018 des mesures à l'échelle du canton en collaboration avec les Directions, la Chancellerie d'Etat et le Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme.

1.2.7 Indicateurs

Comparaison entre effectif actuel et effectif cible en équivalents temps plein	Effectif actuel en décembre 2017			Total	Effectif cible*	
	Nombre de personnes	Engagements à durée indéterminée	Engagements à durée déterminée		Effectif cible	Différence par rapport à effectif cible
Conseil-exécutif	7	7.0	0.0	7.0	7.0	0.0
Contrôle des finances	27	23.9	0.0	23.9	24.0	-0.1
Chancellerie d'État	112	82.1	3.6	85.6	82.6	3.0
Service parlementaires	21	13.9	0.6	14.5	14.5	0.0
Direction de l'économie publique (sauf Caisse de chômage [CCh] et Service de l'emploi [ORP])	901	643.5	25.7	669.2	680.8	-11.6
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	480	336.1	20.5	356.6	367.8	-11.2
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (sauf Eglises nationales)	1 048	811.2	49.1	860.3	890.8	-30.5
Eglises nationales (Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques)	572	390.2	26.7	416.9	431.2	-14.3
Direction de la police et des affaires militaires	4 552	3 988.9	75.8	4 064.6	4 172.9	-108.3
Direction des finances	1 088	942.8	22.4	965.2	987.4	-22.2
Direction de l'instruction publique	1 628	989.8	87.0	1 076.8	1 088.4	-11.6
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	878	768.5	13.3	781.8	808.2	-26.4
Autorité de surveillance de la protection des données	7	4.9	1.0	5.9	5.2	0.7
Autorités judiciaires et Ministère public	921	703.7	37.3	741.0	717.8	23.2
Total I	12 228	9 706.3	363.0	10 069.3	10 278.4	-209.1
CCh et ORP (Direction de l'économie publique)	493	315.6	133.0	448.6	—	—
Total II	12 721	10 021.8	496.0	10 517.8	—	—

* L'effectif cible correspond à l'état des postes autorisé. Il tient compte, outre des postes vacants, d'une petite réserve à titre de marge de manœuvre. Le total des engagements à durée indéterminée ne doit pas dépasser l'effectif cible. Le membre compétent du Conseil-exécutif, le chancelier ou la chancelière, la Direction de la magistrature peuvent autoriser des engagements à durée déterminée entraînant un dépassement des effectifs autorisés.

Indicateurs concernant le personnel au 31.12.2017

(employé-e-s touchant un salaire mensuel, sauf personnel de nettoyage, personnes en formation et stagiaires)

Structure du personnel	Hommes	Femmes	Total
Proportion de l'effectif total du personnel	53.9%	46.1%	100%
Proportion de personnes travaillant à temps partiel par sexe	17.5%	58.9%	36.6%
Age moyen (en années)	45.6	42.7	44.2
Ancienneté moyenne (en années)	13.6	10.2	12.0

Structure des âges	Classes d'âge (en années)					
Proportion de l'effectif total du personnel	< 20	21–30	31–40	41–50	51–60	60+
Hommes	0.1%	9.3%	22.5%	26.3%	32.3%	9.6%
Femmes	0.4%	14.8%	26.4%	25.9%	26.1%	6.5%
Total	0.2%	11.8%	24.3%	26.1%	29.4%	8.2%

Fluctuations	2015	2016	2017
Taux de fluctuation net (résiliations des rapports de travail par l'employé-e)	5.3%	6.0%	4.8%
Taux de fluctuation brut (tous les départs, y compris départs à la retraite et résiliations des rapports de travail par l'employeur)	7.7%	9.7%	7.1%

1.2.8 Partenariat social

Trois entretiens menés dans un esprit pragmatique avec les partenaires sociaux ont permis d'aborder notamment les mesures salariales de 2018 et d'autres mesures de politique du personnel.

1.3 Mise en œuvre de la stratégie et des objectifs du Programme gouvernemental de législature 2015 à 2018

Le Conseil-exécutif a arrêté le programme gouvernemental de législature 2015 à 2018 le 29 octobre 2014, et le Grand Conseil en a pris connaissance le 20 janvier 2015.

Dans le présent rapport de gestion, le Conseil-exécutif rend compte du programme gouvernemental de législature 2015 à 2018. Au cours des quatre années, il entend mettre l'accent sur le développement durable, qui constitue la ligne directrice de l'activité gouvernementale. Pour suivre cette ligne directrice, le Conseil-exécutif a défini neuf priorités :

- Favoriser le développement durable du territoire
- Renforcer le site économique
- Optimiser les infrastructures malgré les difficultés financières
- Garantir la stabilité sociale
- Préserver les ressources naturelles
- Poursuivre la politique énergétique progressiste
- Renforcer le système de formation
- Assurer la sécurité
- Positionner efficacement la Région capitale suisse

Tous les efforts du canton doivent converger vers ces neuf priorités. Les comptes rendus des Directions et de la Chancellerie d'Etat au chapitre 1.4 de ce rapport de gestion présentent l'état de la mise en œuvre de ces objectifs.

1.4 Objectifs de législature

Le Conseil-exécutif a arrêté le programme gouvernemental de législature 2015 à 2018 le 29 octobre 2014, et le Grand Conseil en a pris connaissance le 20 janvier 2015.

Dans le présent rapport de gestion, le Conseil-exécutif rend compte du programme gouvernemental de législature 2015 à 2018. Au cours des quatre années, il entend mettre l'accent sur le développement durable, qui constitue la ligne directrice de l'activité gouvernementale. Pour suivre cette ligne directrice, le Conseil-exécutif a défini neuf priorités vers lesquelles doivent converger tous les efforts du canton.

Priorité : Favoriser le développement durable du territoire

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>Le développement du territoire se pérennise grâce à l'urbanisation interne et à la concentration des nouvelles constructions dans les secteurs bien desservis. Ainsi, la surface utilisée par habitant se réduit et de précieuses terres cultivables sont épargnées. L'agencement du milieu bâti et des zones libres de construction tient compte des particularités des régions et améliore ainsi la qualité de vie de l'ensemble de la population. Le canton crée simultanément les conditions territoriales nécessaires pour que le nombre d'emplois et l'évolution démographique rejoignent la moyenne suisse.</p>		
<p>– Politique de zonage et d'urbanisation : Un changement de paradigme est nécessaire. L'urbanisation interne prend le pas sur l'urbanisation externe. Le potentiel de densification des périmètres déjà largement construits doit être exploité systématiquement. Cette nécessité résulte également du fait qu'il est devenu très difficile de délimiter de nouvelles zones à bâtir. Le canton de Berne aura donc du mal à réaliser l'objectif de la Stratégie économique 2025 qui voudrait que la croissance économique et la croissance démographique se rapprochent de la moyenne suisse et rattrapent ainsi le retard de ces dernières années. Les obstacles imposés aux classements en zone à bâtir, l'initiative pour la protection des terres cultivables et le principe de canalisation de l'urbanisation vers des zones centrales et bien desservies exigent une nouvelle approche de la politique de zonage. La recherche des solutions va crispier les relations entre les villes et la campagne d'une part et entre les régions d'autre part et mettre à rude épreuve la cohésion régionale.</p>	<p>Mise en œuvre de manière continue</p>	<p>Le changement d'orientation a été transposé dans la législation suite à la modification du 16 mars 2016 de la loi sur les constructions (LC ; RSB 721.0) et à la modification du 8 février 2017 de l'ordonnance sur les constructions (OC ; RSB 721.1), toutes deux entrées en vigueur le 1^{er} avril 2017. Le législateur a ainsi rendu les conditions régissant l'utilisation des terres agricoles plus restrictives et précisé les consignes que les organes chargés de l'aménagement doivent respecter en vue de l'urbanisation interne.</p> <p>Ce changement d'orientation est en outre pris en compte dans le plan directeur 2030 adopté le 2 septembre 2015 par le Conseil-exécutif et approuvé le 4 mai 2016 par le Conseil fédéral.</p> <p>Sa mise en œuvre dans les communes se concrétise au niveau de l'aménagement local. La mise à disposition d'outils de travail adaptés aux besoins, de données de base sous une forme appropriée (p. ex. sur le Géoportail du canton de Berne) ainsi que des conseils pertinents doivent venir soutenir cette démarche.</p>
<p>– Développement du territoire : Le canton doit trouver le moyen de freiner la consommation de terrains et l'expansion du milieu bâti, tout en permettant à la croissance économique et démographique de rejoindre le niveau de la moyenne suisse. Il importe de respecter les particularités des régions et des communes, de telle sorte que le dynamisme des centres puisse continuer de se déployer et que les régions rurales puissent exploiter leur potentiel. L'urbanisation passe par une requalification urbaine approfondie offrant de multiples atouts économiques.</p>	<p>Mise en œuvre de manière continue</p>	<p>Tant les nouvelles prescriptions de la législation sur les constructions (en particulier celles de l'ordonnance) que le plan directeur 2030 prévoient une différenciation d'après les divers types d'espace ainsi que des réseaux de centres tels que définis dans le projet de territoire du canton de Berne. Les possibilités de croissance sont plus grandes dans les types d'espace centraux, où la densité doit toutefois être plus élevée. Dans l'ensemble, les règles sont faites pour que les principes de l'urbanisation interne, pour autant qu'ils soient appliqués avec rigueur, permettent à la croissance économique et démographique de rejoindre le niveau de la moyenne suisse. Les types d'espace sont répartis uniformément sur le territoire cantonal, de sorte que toutes les régions disposent de conditions similaires et que l'opposition entre ville et campagne soit réduite.</p>

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>– Communes: Le développement du territoire ne pourra pas répondre aux critères de la durabilité sans renforcement des communes et garantie de leur capacité d'action. Dans les zones rurales précisément, les communes jouent un rôle décisif dans le succès du développement des régions et du canton. Les fusions de communes sont un des moyens de renforcer leur capacité d'action. Raison pour laquelle il faut poursuivre résolument sur la voie des fusions volontaires. Les outils permettant de soutenir et d'accélérer le processus doivent être utilisés de manière ciblée.</p>	Mise en œuvre de manière continue	<p>Trente-six fusions de communes bernoises ont été réalisées depuis l'entrée en vigueur, en juin 2005, de la loi sur les fusions de communes (LFCo; RSB 170.12), ce qui a fait baisser le nombre de communes de 400 à 347 (état au 1^{er} janvier 2018). Les communes sont en principe incitées à fusionner à titre volontaire. L'assouplissement de la garantie de l'existence des communes décidé en 2012 offre certes la possibilité, dans certains cas précis prévus par la loi, d'ordonner une fusion contre la volonté des communes concernées, mais il n'en a jamais été fait usage jusqu'à maintenant. Pour la période de 2018 à 2021, le montant affecté à l'encouragement des fusions de communes est de CHF 8,3 millions. Actuellement, 29 communes, dans onze périmètres, examinent la possibilité de fusionner. Le rapport d'expertise du Conseil-exécutif concernant le postulat P177/2014 Müller («A quoi pourrait ressembler le canton de Berne?») doit être traité lors d'une des sessions parlementaires de 2018. A cette occasion, le dispositif d'encouragement des futures fusions de communes fera aussi l'objet de débats.</p>

Priorité: Renforcer le site économique

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>Le canton de Berne remonte dans le classement de la capacité économique des cantons d'ici à 2025. Il devient le premier site de technologies vertes de Suisse. La mise en œuvre de la Stratégie économique 2025 se poursuit.</p>		
<p>– Innovation: L'accent est mis sur la politique d'innovation dans la mise en œuvre de la Stratégie économique 2025. En proposant la candidature de Bienne comme l'un des sites du Parc national d'innovation, le canton de Berne lance un projet qui intéresse l'industrie de la toute la Suisse. Le site biennois profitera aussi bien aux petites et moyennes entreprises implantées dans la région qu'aux services de recherche et développement des grands groupes. Simultanément, un centre de compétences national en médecine translationnelle et en entrepreneuriat sera installé sur le site de l'hôpital de l'Île (sitem-insel); il permettra aux responsables de la recherche fondamentale, de la recherche clinique et du développement ainsi qu'à l'industrie de la technique médicale de collaborer étroitement. La médecine translationnelle consiste à transformer les innovations scientifiques dans le domaine du diagnostic, du traitement et de la prévention des maladies en produits commercialisables. Par ailleurs, le canton encourage de manière générale les projets innovants, surtout dans le domaine du tourisme, des écotechnologies et de l'industrie de précision.</p>		<p>Le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne s'est positionné avec succès en tant que plateforme pour la recherche appliquée et le développement dans l'industrie technologique. L'inauguration de «Swiss Smart Factory», la première manufacture suisse consacrée à des tests et des démonstrations liés à l'industrie 4.0 et le début de la construction du bâtiment qui y sera affecté à l'issue du concours d'architecture sont des étapes importantes. La construction du bâtiment appelé à abriter sitem-insel a avancé conformément au calendrier prévu pendant l'exercice. Un nouveau centre de recherches, le Diabetes Center Berne, et un centre de recherche sur les protéines, tous deux financés par des fonds privés, y prendront leurs quartiers. Durant la session de mars 2017, le Grand Conseil a approuvé une aide au développement de CHF 10 millions pour la préservation du site d'implantation de l'EMPA à Thoune, le développement des activités de recherche en matière de fabrication additive ainsi que la mise à disposition de surfaces pour des start-ups. L'agence pour l'encouragement de l'innovation «be-advanced» conseille et soutient les start-ups et les PME dans les questions touchant à la mise sur pied de stratégies, à l'innovation ainsi qu'au transfert de savoir et de technologies. En sa qualité de système régional d'innovations RIS, elle est cofinancée par des moyens consacrés à la NPR.</p>

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>– Fiscalité: Alors que le canton de Berne a de nombreux et remarquables atouts dans la course aux implantations, la fiscalité constitue un point faible. C'est pourquoi la Stratégie économique 2025 place l'élaboration d'une stratégie fiscale cantonale parmi les priorités. Des mesures concrètes vont devoir être intégrées dans une stratégie fiscale globale. Il s'agira de déterminer s'il est possible d'améliorer la fiscalité des personnes physiques et des personnes morales, de trouver un financement pérenne pour ces allègements et de définir les priorités. Pour améliorer le revenu fiscal du canton, il faut attirer des entreprises et de riches contribuables. Simultanément, de bonnes perspectives de développement doivent être offertes aux entreprises établies dans le canton, compte tenu également du contexte international. La politique financière ne laissant que peu de marge de manœuvre, la stratégie devra dire quels allègements fiscaux présentent le meilleur rapport coût-utilité pour améliorer la capacité économique et quelles sont les mesures les plus urgentes. La stratégie devra également tenir compte des objectifs politiques en concurrence, par exemple la réduction de la dette et les projets d'investissement importants pour l'économie et la politique d'implantation.</p>	<p>2019–2022</p>	<p>Le Conseil-exécutif a adopté le 24 août 2016, à l'intention du Grand Conseil, son premier rapport sur la stratégie fiscale, intitulé «Stratégie fiscale du canton de Berne – Bases et objectifs à l'horizon 2022 ». Le principal élément de cette « stratégie fiscale 2019–2022 » est la baisse par étapes du taux d'imposition maximum du bénéfice, pour la porter à 16,37 pour cent d'ici 2022, contre 21,64 pour cent actuellement. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif lors de sa session de novembre 2016 ; il a estimé, à la majorité, que son orientation était conforme aux objectifs.</p> <p>Bien que la troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RIE) proposée par la Confédération ait été rejetée par le peuple le 12 février 2017, l'orientation générale de la « stratégie fiscale 2019–2022 » et les objectifs qu'elle fixe jusqu'en 2022 sont maintenus. Mais vu que le nouveau projet fédéral, le «Projet fiscal 2017 », devrait être présenté en 2018, le Conseil-exécutif a décidé de mettre en œuvre la stratégie fiscale en deux temps: ainsi, seules les adaptations du barème d'imposition du bénéfice prévues pour 2019 et 2020 ont été introduites dans la loi sur les impôts à l'occasion de la révision 2019. Concrètement, le Conseil-exécutif propose de réduire la charge fiscale maximale du bénéfice en 2019 d'abord, puis en 2020, afin qu'elle atteigne 18,71 pour cent cette année-là (contre 21,64 % aujourd'hui). Dans le canton de Berne, il est en effet nécessaire d'intervenir sur la fiscalité des entreprises, avant même de connaître la teneur du « Projet fiscal 17 ». Les autres adaptations du barème d'imposition, celles prévues en 2021 et 2022 par la « stratégie fiscale 2019–2022 », seront réexaminées à lumière de la version définitive du « Projet fiscal 17 » de la Confédération, à l'occasion de la prochaine révision de la loi sur les impôts, qui doit prendre effet en 2021.</p>
<p>– Finances publiques: Sans finances saines, le canton ne pourra pas affronter les défis de demain. Au cours de la législature passée, le Conseil-exécutif a réussi à stabiliser la situation grâce à des mesures parfois drastiques et douloureuses. L'équilibre financier est toutefois fragile. Il va donc falloir poursuivre sur cette voie durant la nouvelle législature pour stabiliser durablement les finances cantonales. Le gouvernement a pour objectif de dégager des excédents du compte de fonctionnement tous les ans pour empêcher ainsi le nouvel endettement. Les mesures décidées pendant la législature passée seront mises en œuvre et les finances gérées comme toujours de manière économe, efficace, adaptée à la conjoncture et conforme au principe du paiement par l'utilisateur. La mise en œuvre des mesures d'austérité est une tâche difficile pour les communes, les institutions et les services publics du canton de Berne. Le Conseil-exécutif entend mener une politique financière prospective et fiable visant l'équilibre financier et le maintien de suffisamment de latitude pour que les générations futures puissent profiter de finances publiques saines et d'un bon service public.</p>		<p>Comme l'ambitionnait le Conseil-exécutif dans ses objectifs de législature, des excédents ont pu être dégagés au compte de résultats et des soldes de financement positifs ont été enregistrés dans les comptes de 2015 et 2016.</p> <p>Les perspectives en matière de politique financière s'assombrissant, le Conseil-exécutif a décidé en novembre 2016 d'élaborer un programme d'allègement, au sens d'une politique financière prévoyante et prudente. Son objectif prioritaire était alors de présenter un budget 2018 et un plan financier 2019 à 2021 (PIMF 2019–2021) équilibrés au Grand Conseil en août 2017. Le Conseil-exécutif voulait en outre assurer durablement le financement de sa stratégie fiscale et souhaitait montrer au Grand Conseil quelles mesures s'imposeraient pour pouvoir accorder des avantages fiscaux supplémentaires.</p> <p>Le Conseil-exécutif a adopté le 28 juin 2017 à l'attention du Grand Conseil le programme d'allègement 2018 (PA 2018) qui prévoyait des allègements périodiques annuels allant jusqu'à CHF 185 millions (en 2021). Les plus de 150 mesures permettaient de réaliser intégralement les objectifs fixés.</p> <p>A sa session de novembre 2017, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur le PA 2018, en même temps que du budget 2018 et du PIMF 2019–2021 ainsi que de la révision 2019 de la loi sur les impôts. Il a approuvé dans les grandes lignes l'orientation fixée par le Conseil-exécutif en matière de politique financière et fiscale. Concernant le PA 2018, le Grand Conseil n'a rejeté que dix des 153 mesures.</p> <p>Lors du vote final, le Grand Conseil a approuvé à une large majorité tant le budget 2018 que le PIMF 2019–2021. Il a dans le même temps pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur le PA 2018 à 100 voix contre 30 et 17 abstentions, et approuvé en première lecture la révision de la loi sur les impôts 2019.</p>

Priorité: Optimiser les infrastructures malgré les difficultés financières

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
Le canton de Berne préserve la qualité de ses infrastructures et les développe de manière ciblée. Il tient compte ce faisant de sa capacité financière.		
– Campus Biel/Bienne: Dans le cadre de la concentration des sites de la Haute école spécialisée, un nouveau campus sera construit à Bienne, au sud de la gare. Les départements Technique et informatique ainsi qu'Architecture, bois et génie civil y seront installés. Le devis s'élève à CHF 240 millions. Les travaux débuteront en 2018 et l'emménagement est prévu pour 2021. Le nouveau campus permettra au canton de Berne d'asseoir son statut de lieu de formation et à la Haute école spécialisée bernoise de se positionner favorablement dans le paysage suisse des HES. Avec ce projet, le canton consolide en outre la candidature de Bienne comme site du Parc national d'innovation (cf. objectifs 2 et 7). Le regroupement des locaux de la HES bernoise renforce par ailleurs l'efficacité en améliorant le rapport coût-utilité et fait baisser les frais d'entretien et d'exploitation.	La Haute école spécialisée devrait ouvrir ses portes en septembre 2022.	Le Grand Conseil a approuvé en juin 2017 le crédit d'engagement et le contrat constitutif du droit de superficie. Les travaux d'excavation et les fouilles archéologiques commenceront en janvier 2018.
– Réaménagement de la gare de Berne: La gare de Berne est la deuxième de Suisse par la taille. Elle constitue un nœud ferroviaire important pour le trafic national et international. Elle a toutefois atteint ses limites de capacité par manque de place. Le modèle global des transports du canton de Berne (MGT) prévoit une nouvelle augmentation d'environ 50 pour cent de la demande dans la région de Berne pour les années 2012 à 2030. Le projet ZBB («Avenir de la gare de Berne») doit permettre d'adapter la gare de Berne aux exigences du futur. Dans un premier temps, une nouvelle gare souterraine RBS ainsi qu'un accès principal supplémentaire souterrain seront aménagés d'ici 2025. Quatre quais seront ensuite ajoutés à la gare à voies à écartement normal. Les travaux qui devraient débuter en 2016 vont coûter environ CHF 890 millions pour la première étape, financés par les entreprises de transport, le canton de Berne et la Confédération.	La mise en service est prévue pour 2025.	Des oppositions ont entraîné un retard de quelques mois. Le chantier a débuté à la mi-2017 pour RBS, et en novembre 2017 pour les CFF.
– Contournement Nord de Thoune: Il s'agit d'une nouvelle liaison routière enjambant l'Aar au nord de l'agglomération thunoise. Elle permettra de désengorger le centre-ville et plusieurs grands axes et simultanément de desservir des pôles de développement importants. Le projet comprend la construction d'un nouveau pont sur l'Aar, la transformation et le prolongement de la bretelle d'accès à l'A6, le réaménagement de la Bernstrasse et divers projets accessoires à Thoune, Steffisbourg et Heimberg. Cette nouvelle liaison donnera de nouvelles impulsions à l'espace économique thunois. Le crédit total s'élève à CHF 145 millions. La première étape des travaux débutera mi-2014. Le contournement sera inauguré fin 2019 au plus tard.	Le contournement a été ouvert à la circulation en novembre 2017.	La réalisation du contournement Nord de Thoune s'est déroulée de manière satisfaisante à tous points de vue. Compte tenu de l'avancement des travaux, l'ouvrage a pu être mis en service dès novembre 2017.

Priorité: Garantir la stabilité sociale

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
Des mesures d'accompagnement sont prises pour que les coupes opérées dans les prestations cantonales sociales et sanitaires dans le cadre des plans d'austérité ne compromettent pas la stabilité sociale de manière générale. Le Conseil-exécutif définit la ligne rouge à ne pas franchir dans la politique sanitaire et sociale.		

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>– Mesures d'accompagnement des coupes décidées dans le domaine de la santé, du social et de la formation: La mise en œuvre des différentes stratégies se poursuivra pendant les quatre années à venir. C'est le cas par exemple du rapport social de 2012 (qui met l'accent sur la prévention de la pauvreté), de la Stratégie de la formation ou de la Stratégie de politique familiale de 2009, dont la mise en œuvre fera l'objet d'un rapport intermédiaire soumis au Grand Conseil au début de la nouvelle législature. La situation sociale des familles conditionnant la santé et les conditions d'accès des enfants à la formation, les mesures prises dans ce domaine pourraient avoir un effet durable.</p>	<p>Publication du premier rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de politique familiale: 2014</p>	<p>Le rapport 2014 a permis de constater des progrès dans le domaine de l'accueil préscolaire et parascolaire, malgré les plans d'austérité. D'autres mesures jugées prioritaires, comme les prestations complémentaires pour les familles, n'ont par contre pas pu être concrétisées. Il s'agit désormais de mettre l'accent sur le dispositif de soutien permettant aux familles d'assurer elles-mêmes leur subsistance. La motion 109–2015 Schnegg-Affolter, Lyss (PEV), du 19 mars 2015: Mise en œuvre de la Stratégie de politique familiale (adoptée le 24.11.2015 à une très large majorité) charge le Conseil-exécutif d'indiquer dans le prochain rapport un plan de réalisation des mesures définies dans la Stratégie de politique familiale, les priorités étant à redéfinir si nécessaire.</p>
<p>– Aide sociale: La révision de la loi sur l'aide sociale permettra de consolider les prestations de l'aide sociale, qui est le dernier filet de sécurité des personnes dans le besoin leur permettant de mener une existence digne et de participer à la vie sociale et culturelle.</p>	<p>Entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'aide sociale: 1^{er} janvier 2019 probablement</p>	<p>La révision partielle de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1) au 1^{er} janvier 2019 doit permettre de réaliser la motion 260–2012 Studer, Niederscherli (UDC), du 21 novembre 2012: Réduction des coûts de l'aide sociale (adoptée le 02.09.2013).</p> <p>Le motionnaire demande une révision de la LASoc dans le but de limiter l'aide matérielle à 90 pour cent de la somme allouée dans le canton de Berne en vertu des normes CSIAS et de renforcer en outre le système d'incitation. Par ailleurs, la révision partielle de la LASoc vise à décharger le budget du canton et des communes. Elle comporte enfin des adaptations requises depuis longtemps dans le domaine de l'aide sociale individuelle, compte tenu des expériences faites ces dernières années.</p> <p>Le projet a fait l'objet d'une consultation auprès des principaux acteurs de juin à août 2016. Les avis opposés exprimés à cette occasion ont amené la SAP à renoncer à le présenter tel quel au Parlement et à élaborer une version remaniée. Cette dernière a été adoptée par le gouvernement l'été 2017 et traitée par le Grand Conseil en première lecture lors de la session de novembre 2017.</p>
<p>– Soins et prise en charge: Le Conseil-exécutif adaptera certaines stratégies notamment dans le domaine du troisième âge et du handicap, dans les cas en particulier où il s'agit de faire face aux enjeux de la démographie. Il faudra en outre mettre en œuvre la Stratégie en faveur des personnes handicapées et le passage au financement par sujet, un changement de système qui n'aura pas d'incidences financières. Le canton entend ainsi renforcer l'autonomie et le libre choix des personnes souffrant d'un handicap.</p>	<p>Mise en œuvre stratégique et concrétisation des champs d'action définis dans les rapports relatifs à la politique du troisième âge et à celle du handicap. Introduction du modèle bernois: 1^{er} janvier 2021, selon la planification.</p>	<p>Les travaux préparatoires en vue du changement de système progressent. Des participants supplémentaires ont été admis dans le projet pilote en cours. Divers instruments d'évaluation, de décompte et de procédure ont été mis en place et développés. En parallèle, les bases légales requises pour la mise en œuvre du modèle bernois seront créées dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les programmes d'action sociale.</p>
<p>– Système de santé: Le Conseil-exécutif présentera une version actualisée de la planification des soins qui permettra d'assurer dans tout le canton des soins hospitaliers de qualité, conformes aux besoins et économiquement supportables. La planification porte non pas sur les hôpitaux et les autres infrastructures, mais sur les prestations de santé qui doivent être fournies à la population dans différents secteurs tels que les soins aigus somatiques, la réadaptation, la psychiatrie et le sauvetage. L'initiative populaire sur les sites hospitaliers sera en outre soumise à la votation, donnant ainsi au Conseil-exécutif l'occasion de s'exprimer sur la couverture médicale des régions périphériques.</p>	<p>Planification achevée; liste des hôpitaux en cours d'élaboration.</p>	<p>Le Conseil-exécutif a adopté la planification des soins 2016 le 14 décembre 2016. Celle-ci constitue l'outil central régissant les soins hospitaliers dans le canton de Berne pour les années 2017 à 2020 et la base des futures listes des hôpitaux. Le gouvernement a soumis la nouvelle planification des soins au Grand Conseil en mars 2017 pour qu'il en prenne connaissance. Durant la consultation, le projet avait déjà été bien accueilli. La Commission de la santé et des affaires sociales a en particulier approuvé les nouvelles possibilités de pilotage de l'offre, qui permettent au canton d'intervenir en cas de surcapacité. D'une manière générale, la planification des soins 2016 représente une base solide pour édicter les listes des hôpitaux.</p> <p>Les travaux concernant les listes cantonales des hôpitaux s'appuyant sur la planification 2016 ont débuté en 2017. La procédure de candidature pour l'attribution de mandats de prestations est achevée dans les domaines des soins somatiques aigus et de la psychiatrie. Celle pour la réadaptation aura lieu en 2018.</p>

Priorité : Préserver les ressources naturelles

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>Le canton de Berne contribue dans une large mesure à la préservation des ressources naturelles. Il favorise la biodiversité et l'optimisation du cycle des matières. Il contribue ainsi à ce que les générations futures puissent accéder si possible sans restriction aux bases naturelles de la vie.</p> <p>– Forêts et risques naturels : L'entretien et l'exploitation de la forêt doivent préserver sa diversité biologique, son potentiel de production, sa capacité de rajeunissement et sa vitalité. Pour être durables et prospères, l'exploitation et l'économie forestières doivent obéir aux exigences de la société : fournir du bois, matière première indigène et écologiquement précieux, garantir des emplois et du revenu, protéger contre les risques naturels, garantir l'approvisionnement en eau potable et entretenir les espaces naturels et les espaces de détente. Le canton développe, avec les acteurs de la branche, une stratégie d'amélioration de la rentabilité de l'économie forestière bernoise et la met en œuvre. Le changement climatique s'accompagne également de nouveaux défis et exige l'adaptation du mode d'exploitation de la forêt et une meilleure gestion des risques naturels.</p>		<p>Le canton se concentre sur le renforcement de l'économie forestière et de celle du bois afin de préserver la forêt et garantir qu'elle puisse fournir à long terme des prestations indispensables (bois, protection contre les dangers naturels, biodiversité et détente), même avec des moyens financiers limités. Les propriétaires de forêt bernoise et d'autres acteurs approuvent cette orientation. L'Initiative bois BE a été fondée par le regroupement de plusieurs acteurs de la chaîne du bois avec le soutien du canton pour encourager la vente du bois indigène. La demande de conseils en matière forestière demeure élevée. Le Service forestier prend connaissance des répercussions des changements climatiques sur la forêt et son exploitation. Le système de gestion des risques visant à prévenir les dangers naturels dans le canton de Berne est développé à la faveur de partenariats formés en Suisse et à l'étranger. Une nouvelle station de mesures est venue enrichir le réseau d'observation du pergélisol.</p>
<p>– Eaux : La qualité des eaux est bonne dans le canton de Berne. Celle des eaux superficielles, où vivent faune et flore, doit être préservée. L'accent sera plus mis à l'avenir sur la protection des eaux souterraines qui servent de réservoir d'eau potable et alimentent les captages. Le développement de la force hydraulique devra rester possible. La Stratégie de l'eau garantit la prise en compte équilibrée des besoins de protection et d'utilisation.</p>	<p>Le train de mesures 2017-2022 relatif à la mise en œuvre de la stratégie de l'eau 2010 a été adopté en février 2017 par le Conseil-exécutif, et le Grand Conseil en a pris acte en juin 2017.</p>	<p>La version actualisée de la planification comprend 15 mesures, en parties nouvelles ou complémentaires, portant sur l'utilisation de l'eau, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux usées, sur la base de l'orientation de la stratégie de l'eau 2010. Celle-ci vise à harmoniser au mieux les différentes exigences en matière d'eau. Elle indique les endroits où une utilisation judicieuse et modérée est possible, et ceux où la protection est prioritaire. Les mesures des domaines Alimentation en eau et Plan sectoriel d'assainissement ont été présentées aux groupes intéressés lors de deux séances d'information qui ont eu lieu en automne 2017 à Berne et Tramelan.</p>
<p>– Matériaux : Les matières premières secondaires issues de matériaux recyclés et injectées dans les circuits économiques présentent un intérêt à la fois économique et écologique. Le recyclage systématique des déchets de chantier minéraux et la production de matériaux de construction à partir de déblais contenant du gravier contribuent directement à la préservation du gravier, une ressource naturelle à peine renouvelable. Cela permet en outre de contenir le volume des déchets.</p>	<p>La nouvelle ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.</p> <p>La version partiellement révisée de la loi sur les déchets entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Le plan sectoriel déchets a été approuvé par le Conseil-exécutif en juin 2017. Ce document règle la planification de la gestion des déchets pour la période 2017 à 2022.</p>	<p>Les mesures suivantes ont été fixées dans le nouveau plan sectoriel déchets concernant les déchets de chantier minéraux : En collaboration avec l'association cantonale des graviers et du béton (Kantonal Kies und Betonverband, KSE), le canton de Berne applique rigoureusement les nouvelles prescriptions de l'OLED relatives au tri et à la valorisation des déchets de chantier.</p> <p>Les matériaux d'excavation pollués ne sont plus entreposés sans traitement, mais sont traités et leurs fractions valorisables (sable et gravier) sont récupérées. L'obligation de conditionner ces matériaux est intégrée dans les charges figurant sur les permis de construire.</p> <p>En étroite collaboration avec les acteurs concernés (agriculteurs, propriétaires fonciers, entreprises d'excavation et autres preneurs), le canton de Berne encourage la valorisation des couches supérieure et sous-jacente du sol de qualité adéquate pour réhabiliter des terres agricoles dégradées.</p>

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>– Déchets: La collecte des déchets urbains valorisables et l'amélioration des infrastructures de collecte permettent de boucler le cycle des matériaux. De l'énergie renouvelable peut être produite à partir des résidus biogènes. Simultanément, la quantité de déchets mélangés à traiter thermiquement est réduite.</p>	<p>La version partiellement révisée de la loi sur les déchets (LD; RSB 822.1) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Le plan sectoriel déchets a été approuvé par le Conseil-exécutif en juin 2017.</p>	<p>Dans les cinq ans à venir, le canton de Berne définira, en collaboration avec les communes et les associations concernées, une offre standard minimale pour les centres de collecte communaux. Par ailleurs, il soutiendra les communes en les conseillant et en leur fournissant des informations utiles à la mise en place de l'offre.</p> <p>Le canton de Berne encourage en outre une collaboration régionale plus étroite entre les communes et les sociétés de gestion des déchets ainsi que la professionnalisation des réseaux de collecte.</p>
<p>– Biodiversité: Le programme d'action cantonal sur la biodiversité sera remplacé par une stratégie adaptée aux nouvelles exigences de la Confédération. La biodiversité est stimulée par la valorisation ciblée de grands et petits paysages naturels tels que les espaces réservés aux eaux, les paysages alluviaux, les espaces fauniques et les zones alpines. Un plan sectoriel de la biodiversité sera élaboré, comme le prévoit le plan directeur cantonal. Cet outil fera la transparence sur les mesures qui existent déjà, sur la manière dont elles sont mises en œuvre, sur les secteurs dans lesquels il y a des retards à rattraper, sur les outils à utiliser à cette fin et sur l'identité des acteurs impliqués.</p>	<p>Biodiversité, première partie: Mandat, vision, champs d'action; novembre 2015</p> <p>Biodiversité, deuxième partie: Objectifs et mesures; juin 2016</p> <p>Biodiversité, troisième partie: Instruments, y compris plan sectoriel: 2018</p>	<p>Les mesures et les objectifs définis dans la deuxième partie de la Stratégie de biodiversité du canton de Berne en 2016 sont en cours de mise en œuvre. L'élaboration du plan sectoriel Biodiversité a débuté dans le cadre de la troisième partie de la Stratégie. Ce plan servira à consigner de manière contraignante pour les autorités les tâches législatives prioritaires visant à maintenir à long terme la biodiversité dans le canton de Berne.</p>

Priorité: Poursuivre la politique énergétique progressiste

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>Les objectifs intermédiaires de la Stratégie énergétique cantonale 2035 concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables sont atteints. Le canton soutient activement la Confédération dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Les émissions de CO₂ baissent en-dessous des valeurs cibles définies pour la Suisse. L'efficacité énergétique du transport de personnes et de marchandises augmente.</p>		
<p>– Bâtiments: Les nouveaux bâtiments doivent pouvoir être chauffés principalement avec de l'énergie renouvelable et consommer leur propre production d'électricité pour couvrir une partie adéquate de leurs besoins. L'accent sera mis d'une part sur le remplacement des chauffages alimentés par des énergies fossiles par des équipements fonctionnant à l'énergie renouvelable et d'autre part, sur l'assainissement de l'enveloppe des bâtiments. Comme le canton, les communes montrent l'exemple.</p>	<p>La mise en œuvre du nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC) 2014 se déroule en deux étapes. Dans un premier temps, le Conseil-exécutif a procédé à la révision de l'ordonnance sur l'énergie (OCEn; RSB 741.111).</p> <p>Dans un deuxième temps, il s'agit de réviser la loi cantonale sur l'énergie (LCEn; RSB 741.1). La révision partielle a été débattue en première lecture en novembre 2017. L'entrée en vigueur est prévue pour 2018.</p>	<p>Les prescriptions du MoPEC et celles de la version révisée de l'ordonnance cantonale sur l'énergie relatives aux bâtiments cantonaux ont été mises en œuvre en 2017. Le canton montre l'exemple en réalisant ses constructions selon le standard Minergie-P et ses transformations selon le standard Minergie. En outre, des installations photovoltaïques sont posées sur les nouvelles constructions et les bâtiments transformés.</p>

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>– Approvisionnement en énergie: La mise en œuvre systématique du modèle des gros consommateurs permet de réduire encore la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ dans l'industrie. Des conventions sont passées avec les gros consommateurs qui les obligent chaque année à augmenter leur efficacité énergétique; en contrepartie, ils sont exemptés de l'application des prescriptions détaillées concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments et ils sont exonérés de la taxe sur le CO₂. Les entreprises d'approvisionnement en énergie sont chargées de favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables par du conseil et de l'information. Les conditions générales applicables à la construction d'installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable, les grandes centrales hydrauliques en particulier, sont améliorées, sans pour autant que la protection de la nature, des paysages et des sites ne s'en trouve compromise.</p>	<p>D'ici à fin 2018, tous les gros consommateurs devront avoir effectué une analyse de la consommation de l'énergie et signé une convention d'objectifs, par laquelle ils s'engagent à réaliser des mesures d'économie correspondantes.</p>	<p>A la fin novembre 2017, environ 80 pour cent des gros consommateurs avaient conclu une convention d'objectifs avec des mesures d'économies correspondantes. Près de 300 GWh d'énergie seront ainsi économisés par an.</p>
<p>– Planification énergétique: Les questions énergétiques occupent une place importante dans l'aménagement du territoire. Les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chauffage, les existants comme les nouveaux, coordonnent leur planification avec celle des zones qu'il est possible de desservir avec de l'énergie renouvelable et avec les autres planifications de l'aménagement du territoire. La fermeture de la centrale de Mühleberg exige une planification prévoyante de nouvelles installations de production. L'importance cruciale de l'énergie hydraulique produite dans les grandes centrales est confirmée et le développement des énergies renouvelables favorisé. Dans le domaine de l'énergie hydraulique, on poursuivra les objectifs définis dans la Stratégie cantonale de l'eau.</p>	<p>Les objectifs en matière d'énergie renouvelables d'ici à 2035 restent inchangés. Dans la mesure du possible, les conditions générales de leur mise en œuvre devraient être régulièrement adaptées.</p>	<p>Parmi les 60 communes visées, 40 au total disposent d'un plan directeur communal de l'énergie approuvé, et sept autres sont en train d'établir le leur.</p> <p>La région de l'Oberland oriental est la première à avoir édicté un plan directeur régional de l'énergie.</p> <p>La fiche de mesure «C21 Energie éolienne» du plan directeur cantonal a été remaniée sur la base d'une motion. A cet effet, de nouveaux territoires potentiels pour l'implantation d'éoliennes ont été désignés. En vue de promouvoir la force hydraulique, une modification de la loi sur l'utilisation des eaux (LUE; RSB 752.41) a été introduite afin de renoncer à la hausse de la taxe d'eau, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015. Une demande de concession a été déposée pour la centrale à accumulation de Trift.</p>
<p>– Encouragement: Les mécanismes d'incitation à l'augmentation de l'efficacité énergétique et au remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables sont renforcés. Des ressources financières suffisantes sont débloquées pour mettre en application le nouveau Programme Bâtiments de la Confédération. L'accent est mis sur le conseil en énergie et la population sensibilisée par une campagne d'information et de formation. Les infrastructures de recharge des voitures électriques et des véhicules à bonne efficacité énergétique sont développées.</p>	<p>Le nouveau Programme Bâtiments a été lancé en janvier 2017.</p> <p>A partir de 2018, de nouvelles prescriptions fédérales s'appliqueront au programme d'encouragement cantonal, lesquelles ne nécessiteront toutefois pas de changements majeurs.</p>	<p>Le programme d'encouragement cantonal a été adapté au programme d'encouragement harmonisé de la Confédération. Le Programme Bâtiment de la Confédération a été intégré au programme cantonal et le processus de demande a été simplifié grâce à la mise en place d'une plateforme en ligne.</p> <p>En 2017, des subventions à hauteur d'environ CHF 50 millions ont été garanties.</p> <p>Des séances d'information ont été organisées et des articles de presse publiés afin de sensibiliser et de renseigner la population, les communes et l'économie à ce sujet.</p>

Priorité: Renforcer le système de formation

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>Le système bernois de formation est encore consolidé. La santé financière des établissements de formation, l'amélioration des conditions d'engagement du corps enseignant ainsi que la préservation et l'élargissement des marges de manœuvre sont des éléments cruciaux. L'accent est mis plus fortement sur la réflexion et le développement de l'enseignement.</p>		

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>– Ecole obligatoire: Mise en œuvre soignée du Lehrplan 21, associée à l’instauration d’un dialogue pédagogique sur le développement de l’enseignement, gestion des interfaces entre l’école obligatoire et la scolarisation spécialisée.</p>		<p>L’introduction du Lehrplan 21 est en cours. Les dispositions générales spécifiques au canton de Berne, l’ordonnance de Direction concernant l’évaluation et les décisions d’orientation à l’école obligatoire ainsi que la version révisée des directives concernant les effectifs des classes sont disponibles. L’année scolaire 2018-2019 peut donc être planifiée concrètement par les écoles et les communes. Lors de l’année scolaire 2018-2019, le Lehrplan 21 s’appliquera de l’école enfantine à la première année du degré secondaire I.</p> <p>Le Dialogue pédagogique permet en outre à la Direction de l’instruction publique d’entrer en contact avec les écoles et les membres du corps enseignant de manière respectueuse.</p> <p>Le Rapport sur la pédagogie spécialisée est terminé et sera discuté au sein du Grand Conseil en mars 2018. Il sert de base au transfert de compétences en matière de scolarisation spécialisée, domaine qui passera aux mains de la Direction de l’instruction publique, et partant à la révision de la législation qui en découle.</p>
<p>– Ecoles moyennes, formation professionnelle et formation continue: Maintien du taux élevé de diplômés du secondaire II et encouragement de la formation de main d’œuvre qualifiée (coordination des solutions transitoires, promotion des formations de deux ans débouchant sur une attestation (AFP) et de la maturité professionnelle, promotion des diplômes professionnels pour adultes, etc.). Révision du plan d’études cantonal pour la formation gymnasiale intégrant, pour la partie germanophone du canton, la décision relative à l’enseignement gymnasial de 9^e année (modèle Quarta). Développement de l’enseignement dans le cadre du dialogue pédagogique dans le but de consolider l’apprentissage autonome et les STIM.</p>		<p>Selon les derniers relevés de l’OFS, le taux de diplômés et de diplômées du degré secondaire II s’élève à 95,0 pour cent. Le canton de Berne a donc atteint l’objectif fixé à l’échelle nationale. Dans le domaine des solutions transitoires, les offres ont été adaptées afin de tenir compte du fait que les jeunes arrivés tardivement en Suisse n’ont pas suffisamment de connaissances de la langue d’enseignement ainsi que de la forte demande suscitée par l’année scolaire de préparation professionnelle Pratique et intégration (API).</p> <p>L’intégration professionnelle des jeunes via les apprentissages sanctionnés par une APF constitue une tâche permanente exigeante car de nombreux apprentis et apprenties ont besoin de plus de soutien et d’encadrement pendant leur formation et dans la recherche d’un emploi.</p> <p>Le pourcentage de maturités professionnelles reste stable autour des 16,0 pour cent; il se situe ainsi légèrement au-dessus de la moyenne suisse.</p> <p>La stratégie concernant les diplômes professionnels pour adultes est en cours de mise en œuvre et le projet de portail d’accès relatif aux diplômes professionnels pour adultes en cours de planification.</p> <p>Le nouveau plan d’études pour la formation gymnasiale interrompue de quatre ans dans la partie germanophone du canton et dans le cadre de la filière bilingue a été lancé à la rentrée 2017. Des projets visant à garantir l’accès sans examen aux hautes écoles sont par ailleurs intégrés au développement de l’école. Le Dialogue pédagogique est poursuivi avec pour objectif de renforcer les compétences disciplinaires et transversales des élèves. Le pourcentage de maturités gymnasiales reste stable autour des 18,0 pour cent, alors que le pourcentage de maturités spécialisées a légèrement augmenté pour s’établir à 1,5 pour cent suite à l’introduction de la maturité spécialisée orientation Pédagogie.</p>
<p>– Hautes écoles: Instauration de conditions financières stables pour l’Université, la Haute école spécialisée et la Haute école pédagogique dans le cadre du système de subventionnement, concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise.</p>		<p>Les mandats de prestations des trois hautes écoles bernoises pour la période 2017 à 2020 (BFH) ou 2018 à 2020 (Université et PHBern) ont été élaborés par le Conseil-exécutif sur la base de données financières visant à garantir la stabilité et la planification.</p> <p>Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise: lors de la session de juin 2017, le parlement a approuvé le crédit de construction pour le Campus Biel/Bienne, de même qu’un crédit d’étude pour le Campus Berne Weyermannshaus.</p>
<p>– Conditions d’engagement: Maintien de la compétitivité des salaires grâce au système de progression dégressif décidé en 2013 et inscrit au plan financier.</p>		<p>La mesure est mise en œuvre annuellement depuis le 1^{er} août 2014.</p>

Priorité: Assurer la sécurité

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
Le canton assure la sécurité objective, améliorant ainsi le sentiment subjectif de sécurité de la population. Il donne la priorité à la lutte contre la criminalité et à la sécurité routière, applique les directives de la Confédération dans la restructuration de l'asile, veille au professionnalisme du système d'exécution des peines et mesures et à son adaptation aux risques.		
– Organisation de la police: L'évaluation de Police Bern a confirmé le bien-fondé du système de la police unique. L'organisation sera optimisée dans le sillage de la révision totale de la loi sur la police, dans la limite des ressources humaines disponibles.	2018	Le Grand Conseil examinera la révision de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol; RSB 551.1) lors des sessions de janvier 2018 (première lecture) et de mars 2018 (seconde lecture).
– Lutte contre la criminalité: L'accent est mis sur les vols avec effraction.	2016 et années suivantes	Depuis le lancement de la campagne en 2014, la Police cantonale a mis l'accent pour la quatrième fois sur la lutte contre les vols avec effraction en 2017. Les mesures se sont révélées efficaces: les vols avec effraction commis dans les habitations ont diminué d'environ 51 pour cent entre 2013 et fin 2017.
– Sécurité routière: La sécurité routière est renforcée grâce à la mise en application des directives de la Confédération concernant l'aptitude à la conduite et le permis de conduire (via sicura, OPERA-3).	2017 et années suivantes	La mise en application des prescriptions fédérales génère un important surplus de travail pour le canton de Berne. Ce dernier a souligné son scepticisme dans le cadre de la procédure de consultation sur OPERA-3.
– Asile: Le droit à la protection contre les persécutions est la pierre angulaire de la politique de l'asile. La restructuration de l'asile se traduit par un déplacement des tâches vers la Confédération. Région dotée d'une certaine autonomie en matière d'asile, le canton optimise ses structures en fonction de la nouvelle répartition des tâches et définit sa stratégie.	2016 et années suivantes	La restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (projet NA-BE) vise à renforcer dès le départ l'intégration des personnes amenées à séjourner dans le canton et par conséquent à confier à la SAP la prise en charge et l'hébergement des requérants d'asile en procédure étendue. Le 5 juillet 2017, le Conseil-exécutif a approuvé la planification détaillée et lancé la mise en œuvre (ACE 725/2017).
– Documents d'identité: La carte d'identité biométrique et le titre de séjour électronique pour étrangers seront introduits en cours de législature. Ces innovations tiennent compte du besoin croissant de sécurité de la population.	À déterminer	Le Secrétariat d'État aux migrations introduira le titre de séjour électronique pour les ressortissants des États membres de l'UE/AELE durant la prochaine législature (au plus tôt début 2019). La carte d'identité biométrique ou eID ne verra pas le jour sous la forme envisagée.
– Exécution des peines et mesures: La mise en œuvre rigoureuse du droit des sanctions sert la protection de la collectivité et favorise le sentiment subjectif de sécurité. Grâce à ses établissements concordataires, à ses prisons régionales et ses autres établissements, le canton de Berne contribue largement à l'exécution des peines et mesures en Suisse. Les infrastructures seront réexaminées à la lumière du droit et de la pratique en vigueur ainsi que de la restructuration de l'asile et adaptées aux besoins du canton et des autres cantons concordataires. Le haut niveau de qualité dans l'appréciation de la dangerosité des délinquants et le recours à des formes adéquates d'exécution des peines garantissent la mise en place d'un système moderne, logique et adapté aux risques.	2016 et années suivantes	En avril 2016, les cantons parties au Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures ont approuvé l'introduction du système de l'exécution des sanctions axée sur les risques (ROS) au 1 ^{er} janvier 2018. Le ROS permet une exécution des sanctions uniforme, indépendante de la fonction et de l'organisation. Il systématise, structure et standardise les travaux avec les détenus suivant un processus intégré. En 2017, le canton de Berne a créé le Secteur des évaluations de psychologie légale à l'intention des cantons concordataires. Depuis août 2017, ce dernier évalue les risques pour les autorités d'exécution judiciaire du canton de Berne lorsqu'un examen approfondi est nécessaire. Il s'occupe également, depuis le 1 ^{er} janvier 2018, des cas des cantons de Lucerne, Bâle-Ville et Soleure, et en fera de même à partir du 1 ^{er} septembre 2018 pour les autres cantons concordataires (Argovie, Bâle-Campagne, Nidwald, Obwald, Schwyz, Uri et Zoug).
– Protection de la population: Grâce à une organisation adaptée, le canton est en mesure de maîtriser les événements majeurs, les catastrophes et les situations d'urgence dans le cadre du système coordonné de protection de la population. Le canton définit les champs d'action possibles sur la base de la Stratégie fédérale de la protection de la population 2015+ et de l'exercice du Réseau national de sécurité 2014.	2016 et années suivantes	Les différents groupes de l'Organe de conduite cantonal (OCCant) ont commencé à élaborer des plans et des stratégies dans plusieurs domaines relevant de la protection de la population. Ils ont, par exemple, revu l'analyse des dangers dans les communes, élaboré divers plans d'urgence communaux concernant les dangers naturels et établi une stratégie pour la conduite en cas d'épizootie.

Priorité : Positionner efficacement la Région capitale suisse

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>Le canton de Berne coopère étroitement avec ses voisins et joue un rôle décisif de moteur dans la Région capitale suisse. Cette dernière réalise des projets clé durant la nouvelle législature et elle s'attache à défendre les intérêts communs face à la Confédération.</p>		
<p>– La Région capitale suisse doit contribuer mieux encore à la mise en place de conditions favorables pour les entreprises fédérales et celles liées à la Confédération et veiller à ce qu'aucune institution fédérale n'aille s'installer hors de la région. Centre politique national, la Région capitale suisse mènera les deux projets pilotes « Réseau d'infrastructures : cap sur une région capitale intelligente » et « Cluster Food » en collaboration avec les entreprises intéressées. Pour le canton de Berne, ces deux projets sont prioritaires. La fonction de capitale suisse doit être renforcée du mieux possible.</p>		<p>Le projet « Smart Capital Region » (région capitale intelligente) doit permettre d'augmenter la qualité de vie de la population tout en minimisant la consommation de ressources grâce à une association intelligente des infrastructures. Il mise pour ce faire en priorité sur l'électromobilité et les quartiers à énergie positive. Les partenaires de la Région capitale suisse (Swisscom, La Poste, les CFF, BKW, BLS, EWB, l'AIB, Groupe E, le groupe BERNEXPO, l'ICT Cluster et l'Union postale universelle) peuvent à tout moment lancer de nouveaux projets-clés. Les discussions portent actuellement sur une plateforme de signalement de dommages causés aux infrastructures, sur des plateformes de mobilité ou sur l'amélioration de la mobilité des clients et des collaborateurs.</p> <p>La Région capitale suisse accueille sur son territoire de nombreux centres de recherche et de formation agricoles, une forte industrie agroalimentaire ainsi que les autorités fédérales. Les synergies existant dans le domaine de l'alimentation doivent être exploitées au niveau supracantonal et des projets pilotes voir le jour. Plus de 70 protagonistes des milieux de l'économie, de la science et de la recherche soutiennent déjà le cluster Food & Nutrition. En 2017, la Région capitale suisse s'est concentrée sur le thème de l'alimentation, les denrées alimentaires et la santé. Son 6^e forum, organisé en partenariat avec le cluster Food & Nutrition à Berne, avait pour titre « Une branche agro-alimentaire dynamique au service de la santé ».</p> <p>La Région capitale suisse contribue à renforcer le centre politique national. Le centre de compétences « Politexchange » crée, au nom de la Région capitale suisse, un trait d'union entre les délégations de visiteurs étrangers et les autorités intéressées de la région. A cet effet, quatre voyages d'étude sur des thèmes liés à la gouvernance ont été organisés.</p>
<p>– Les cantons, régions et villes de la Région capitale suisse veulent, au moyen d'un processus supra-cantonal, mettre leurs 20 meilleurs pôles de développement le plus rapidement possible à disposition d'entreprises déjà établies ou sur le point de s'implanter. Pour soutenir ce développement, il faut proposer de l'espace dans les sites les mieux adaptés du point de vue de l'aménagement du territoire, sans toutefois encourager le mitage du paysage. Il importe que ces pôles de développement soient inscrits dans les plans directeurs cantonaux. Le canton de Berne fera avancer le dossier avec les communes concernées et coopérera activement dans le cadre des échanges d'informations. Il s'appuie ce faisant sur le programme cantonal de pôles de développement économique (PDE) lancé en 1989, qui se trouve aujourd'hui revalorisé dans le cadre de la Région capitale suisse.</p>		<p>En 2014, les cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel, de Soleure et du Valais ont signé une déclaration d'intention dans laquelle ils s'engagent à mettre leurs 20 meilleurs sites de développement économique le plus rapidement possible à disposition d'entreprises déjà établies ou sur le point de s'implanter. Ces sites se trouvent à divers niveaux de planification et de développement. La Région capitale suisse les soutient dans leur voie vers le succès par le biais de diverses activités de développement suprarégionales communes.</p>

Objectif/mesures	Horizon de réalisation	État des travaux
<p>– La Région capitale suisse doit fournir des prestations de pointe, même au niveau international. Il lui faut entre autres se positionner comme pôle de santé reconnu à l'étranger et resserrer les liens entre les différents acteurs de l'industrie, de la recherche et du développement de la technique médicale.</p>		<p>Hauts lieux des sciences de la vie, les cantons de la Région capitale suisse (Soleure, Neuchâtel, Berne, Valais et Fribourg) abritent 35 pour cent environ des emplois proposés en Suisse dans le domaine des techniques médicales. L'importance de l'industrie pharmaceutique et biotechnologique s'accroît également progressivement dans la Région capitale suisse qui propose actuellement 20 pour cent des emplois suisses dans ce domaine. La Région capitale suisse couvre ainsi toute la chaîne de création de valeur de l'industrie de la santé. Pendant la session de mars 2016, le Grand Conseil a approuvé un crédit de CHF 25,8 millions pour les contributions destinées à l'exploitation du Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem-insel) de 2017 à 2020. La Confédération contribuera elle aussi à hauteur de CHF 25 millions à ces coûts d'exploitation dans le cadre de ses mesures d'encouragement de la recherche et de l'innovation. A long terme, le centre de compétences devra s'autofinancer et travailler en réseau au sein de toute la Région capitale suisse.</p>
<p>– Canton bilingue, Berne se mobilisera pour que la Région capitale suisse joue de manière ciblée la carte du bilinguisme.</p>		<p>La promotion du bilinguisme fait partie des sept projets-clés de la Région capitale suisse. Cette dernière s'affiche comme un trait d'union entre les cultures linguistiques et favorise l'échange au-delà des frontières linguistiques et culturelles. Dans ce but, elle lance et soutient différents projets tels que la Journée du bilinguisme, les échanges linguistiques pour les apprentis et les échanges pour les élèves « Sprachbad – Immersion ».</p>
<p>– Le canton fera en sorte que la Région capitale suisse coordonne ses efforts pour faire du lobbying auprès des autorités nationales en faveur du financement des infrastructures.</p>		<p>La Région capitale suisse soutient le nouveau Certificate of Advanced Studies (CAS) « Public Affairs & Lobbying ». Cette formation bilingue est proposée par la Haute école spécialisée bernoise, la Haute école de gestion de Fribourg et la Haute Ecole Neuchâtel Berne Jura (Arc) depuis le mois de septembre 2016.</p>

